Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470611
Centre d'intérêt: 851

Pratte Beaudoin, Yvonne.

Santé et services sociaux : santé, assistance et soins infirmiers : orientations, buts et objets de formation / [conception et rédaction, Yvonne Pratte-Beaudoin, Jacqueline Frenette-Roy ; collaboration spéciale, Diane Larocque]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1992 [i.e.] 1993.
27 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: 19; La formation professionnelle au secondaire. Code: 9394-0333; 17-1901-00.

ISBN 2-550-23865-6

Vedette(s)-secondaire(s): Frenette-Roy, Jacqueline * Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s): Formation professionnelle * Objectifs d'éducation * Objectifs d'enseignement * Objectifs de comportement * Compétence * Programme d'études * Stage * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Santé, assistance et soins infirmiers

Constituant une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, ce document décrit les orientations, buts et objets de formation du programme Santé, assistance et soins infirmiers. Il précise également les objectifs généraux et les compétences attendues et donne quelques indications sur la filière de formation, la durée de formation et l'organisation des stages.

Type de document:

19

SANTÉ
ET SERVICES
SOCIAUX

SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

94-70611

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

ORIENTATIONS, BUTS ET OBJETS DE FORMATION

Juillet 1992

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Conception et rédaction	*Yvonne Pratte-Beaudoin* *Jacqueline Frenette-Roy* *Conseillères techniques*
Collaboration spéciale	*Diane Larocque* *Agente de développement pédagogique*
Saisie du texte	*Odile Béland* *Agente de secrétariat*
Révision linguistique	*Hélène Larue* *Services linguistiques du Ministère*
Coordination	*Ghislaine Gaudreau* *Responsable du secteur* *Santé et services sociaux*

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes qui ont participé à la réunion de validation et qui ont accepté de donner leur avis sur les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers.* On trouve la liste de ces personnes au point 8.1 du présent document.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en tenant compte des grandes orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que des données recueillies au moment de l'analyse de la situation de travail des infirmières et des infirmiers auxiliaires, tenue à Montréal les 22, 23 et 24 novembre 1988.

Il contient les orientations, les buts et les objets de formation du nouveau programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers*, proposés à un comité consultatif réuni à Montréal le 20 décembre 1988. Les commentaires de ce comité ainsi que les suggestions retenues ont été ajoutés au document initial. Cependant, les modifications apportées à la matrice des objets de formation, au tableau synthèse du programme et aux énoncés de compétences se trouveront dans la version définitive du programme d'études.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

1. Orientations du programme 3
2. Buts de formation 5
3. Matrice des objets de formation 7
4. Objectifs généraux et énoncés de compétences 11
5. Filière de formation 15
6. Durée de la formation 15
7. Organisation des stages de formation 15
8. Réunion de validation 16

   8.1 Composition du comité 17
   8.2 Ordre du jour 20
   8.3 Commentaires et recommandations 20

ANNEXE I : Synthèse du programme d'études 27

ANNEXE II : Compétences du programme d'études 29

INTRODUCTION

Le présent document, dont la rédaction constitue une étape importante dans le processus d'élaboration de programmes, décrit les orientations, les buts et les objets de formation du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers*.

Les orientations retenues, tout en étant particulières au programme, s'inscrivent dans la perspective du *Plan d'action en formation professionnelle au secondaire*, lequel accorde une grande importance à la qualité de la formation professionnelle. Ces orientations visent une formation à la fois plus accessible, plus fonctionnelle et plus polyvalente, permettant une plus grande capacité d'adaptation au marché du travail et facilitant la mobilité de la main-d'oeuvre.

Les buts de formation proposés dérivent eux aussi des buts généraux de la formation professionnelle, en ce sens qu'ils visent à rendre la personne efficace dans l'exercice de sa profession, capable de s'intégrer à la vie professionnelle et de pratiquer avec compétence sa profession.

Le choix des objets de formation du programme a été fait en tenant compte des orientations et des buts de formation déterminés et à partir des tâches définies au moment de l'analyse de la situation de travail. Seules les tâches essentielles à l'exercice de la profession ont été retenues; elles ont été réorganisées de façon à pouvoir constituer les objets sur lesquels portera la formation rattachée au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers*.

1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

Les orientations particulières qui ont guidé le choix des buts et des objets de formation du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* sont les suivantes :

- Refléter la réalité de la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.

- Refléter la totalité des actes qui constituent le champ d'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.

- Tenir compte de l'évolution dans le domaine des soins infirmiers, des changements technologiques et des valeurs individuelles d'une société en mutation.

- Se préoccuper des nouvelles tendances sociosanitaires en matière de désinstitutionnalisation et de maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie.

- Tenir compte des nouveaux modes d'intervention et de prestation des soins auxquels l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire devra avoir recours.

- Tenir compte de la structure du milieu de travail, qui va dans le sens d'une approche multidisciplinaire, ce qui sous-entend la collaboration interprofessionnelle, le partage des responsabilités et l'application de compétences particulières.

- Tenir compte des principes énoncés dans le Code de déontologie de la profession.

- Tendre à valoriser le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

- Préconiser l'adhésion à un modèle conceptuel approprié à la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.

- Susciter la participation des milieux de travail à la formation, à l'évaluation et à l'organisation des stages.

- Favoriser la continuité dans le déroulement des stages.

- S'inscrire dans la perspective de formation permanente.

2. BUTS DE FORMATION

Les buts de formation du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* expriment les résultats globaux attendus à la fin de la formation. Leur particularité repose sur les précisions qui les accompagnent, ces dernières permettant d'en mieux saisir la portée. Ces buts sont les suivants :

1) Rendre la personne efficace dans l'exercice de la profession

- Permettre à la personne d'exécuter correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et activités de la profession.

- Permettre à la personne d'évoluer adéquatement dans son milieu de travail en favorisant :

  - l'acquisition des habiletés techniques propres à l'exercice de la profession,

  - l'acquisition des habiletés fondamentales pour la pratique de la profession,

  - le développement de l'habileté de communiquer efficacement avec ses supérieurs, les autres membres de l'équipe de soins et les bénéficiaires,

  - le développement de la capacité de résoudre des problèmes et de travailler dans des situations imprévues et contraignantes,

  - le développement de la conscience professionnelle,

  - l'acquisition d'habitudes d'hygiène et d'asepsie,

  - le développement d'attitudes de vigilance ainsi que d'habitudes de respect des règles de santé et de sécurité au travail.

2) Assurer l'intégration à la vie professionnelle

- Favoriser la connaissance du marché du travail dans le secteur de la santé.

- Permettre la connaissance des lois et des règlements qui régissent la profession.

- Permettre la connaissance des droits et des responsabilités inhérents à l'exercice de la profession.

- Favoriser le développement d'un sentiment de fierté quant au rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe soignante.

3) Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Permettre la compréhension des principes sous-jacents aux soins donnés.

- Permettre l'acquisition de méthodes de travail et du sens de la discipline.

- Permettre le développement de l'habitude de l'auto-évaluation.

- Permettre le développement de l'initiative, de l'autonomie, du sens des responsabilités et du goût de l'excellence.

4) Assurer la mobilité professionnelle

- Permettre le développement d'attitudes positives à l'égard des changements et des situations nouvelles.

- Permettre l'accroissement de la capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter.

- Permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3. MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation est un tableau qui permet de visualiser l'articulation de ces mêmes objets selon les deux axes d'acquisition des compétences : celui de la maîtrise du métier (compétences particulières) et celui de la formation fondamentale (compétences générales). Ce tableau met aussi en évidence les grandes étapes du processus de travail propre à la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.

L'axe des compétences particulières regroupe les compétences portant sur les tâches et les activités liées directement à l'exercice de la profession. Celui des compétences générales regroupe des compétences portant sur des activités plus globales, transférables à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Les compétences générales se rapportent surtout à des connaissances et à des principes scientifiques, à des concepts et à des techniques.

Le symbole △ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences particulières et les étapes du processus de travail. Le symbole ○ indique les liens fonctionnels qui existent entre les compétences générales et les compétences particulières. Lorsque les symboles sont noircis, cela signifie que l'on a systématiquement tenu compte des liens fonctionnels dans la formulation des objectifs visant l'acquisition des compétences particulières.

La matrice des objets de formation a été élaborée en tenant compte des orientations et des buts de formation du programme et à partir des tâches et sous-tâches définies au moment de l'analyse de situation de travail. La progression pédagogique en ce qui a trait à la complexité des apprentissages, à la difficulté et à l'autonomie est aussi entrée en ligne de compte et a servi de fil conducteur à la répartition des objets de formation dans la matrice.

La logique utilisée au moment de l'élaboration de la matrice des objets de formation aura donc une influence sur la séquence d'enseignement des modules. En effet, les compétences particulières de l'axe vertical sont présentées dans un ordre à privilégier pour l'enseignement et servent de

point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Pour ce qui est de l'enseignement des modules de l'axe horizontal, on devra tenir compte de l'enseignement des modules de l'axe vertical pour lesquels les modules de compétences générales constituent des préalables.

La durée de formation du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* a été évaluée à 1800 heures réparties en 25 modules de formation générale et 11 modules de formation particulière. Les durées allouées au développement des compétences de chacun des axes sont respectivement de 900 heures.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

TABLEAU III

COMPÉTENCES PARTICULIERES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)							COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)																												TOTAUX	
NUMÉROS																																						NOMBRE D'OBJECTIFS	
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T									C	C	S	S	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	S	25	
	DURÉE		h								15	60	30	45	30	30	30	30	30	60	60	30	30	30	30	30	75	30	30	30	30	30	30	30	30	30	15		900
	Se situer en regard de la profession et de la démarche de formation.	S	30								○		●	○																							○		
	Dispenser des soins généraux simples à un bénéficiaire	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●												○	●				○			●			
	Dispenser des soins généraux complexes à un bénéficiaire	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●												○	●	●	●	○			○		●		
	Dispenser des soins dans une unité de médecine	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	○		○		●		
	Dispenser des soins dans une unité de soins prolongés	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○				●		
	Dispenser des soins dans une unité de géronto-gériatrie	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●		●		
	Dispenser des soins dans une unité de chirurgie	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●		
	Dispenser des soins dans une unité de psychiatrie	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	●	○								○	○	●		○	●	●	●	●	○			●			
	Dispenser des soins à la mère et au nouveau-né	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○				●		○		●	●	●	●	●	●	●	●	●	○			●			
	Dispenser des soins à l'enfant	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●		
	Dispenser des soins à plusieurs bénéficiaires dans une unité de médecine	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○			●	○		
NOMBRE D'OBJECTIFS		11																																			36	
DURÉE DE LA FORMATION			900																																			1800

T: Type d'objectif
Comportement (C)
Situation (S)

h: Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel
▲ Application d'un lien fonctionnel
● Existence d'un lien fonctionnel
● Application d'un lien fonctionnel

Entre les compétences particulières et le processus

Entre les compétences générales et les compétences particulières

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

| NUMÉROS | COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle) | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU | T | | DURÉE | h | PROCESSUS (grandes étapes) | | |

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ÉNONCÉS DE COMPÉTENCES

Les objectifs généraux d'un programme sont l'expression d'intentions éducatives regroupant des compétences à développer chez l'élève. Ils servent d'orientation aux objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent, ces derniers étant les cibles principales de la formation.

Les objectifs généraux du programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'il regroupent.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail

- Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation.
- Se familiariser avec les lois et règles découlant des principes énoncés dans le Code de déontologie.
- Se familiariser avec les techniques de communication et de travail en équipe.
- Planifier sa démarche de recherche d'un emploi.

Développer chez l'élève les compétences lui permettant d'inscrire les soins infirmiers dans un cadre conceptuel donné

- Appliquer les concepts relatifs aux besoins fondamentaux de la personne.

Développer chez l'élève les connaissances nécessaires à l'application de notions d'hygiène et de sécurité dans la pratique professionnelle ainsi qu'à la prestation des premiers soins

- Appliquer des notions d'hygiène et de microbiologie.
- Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail.
- Dispenser des soins d'urgence.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires pour comprendre le rôle des diètes dans les maladies et pour favoriser auprès des bénéficiaires les principes d'une saine alimentation

- Appliquer des notions de nutrition et de diétothérapie.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des effets des médicaments et des principes sous-jacents à leur administration

- Appliquer des notions de pharmacologie.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires pour relier les comportements humains aux diverses phases du développement psychologique

- Appliquer des notions relatives au développement psychologique de la personne et au maintien de la santé mentale.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des principes sous-jacents aux soins de base et à l'application des techniques de soins

- Appliquer des principes et des procédés de soins généraux.
- Appliquer des procédés de soins complexes.
- Dispenser des soins généraux simples.
- Dispenser des soins généraux complexes.

Développer chez l'élève les compétences en anatomie, en physiologie et en pathologie nécessaires à la compréhension des divers soins infirmiers et à exécuter des soins dans des unités de médecine et de chirurgie

- Appliquer des notions relatives à l'organisation générale du corps humain.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système locomoteur.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système respiratoire.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système digestif.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système cardio-vasculaire.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes urinaire et reproducteur.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes nerveux et sensoriel.

- Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système endocrinien.

- Appliquer des notions relatives aux mécanismes de défense de l'organisme.

- Dispenser des soins dans une unité de médecine.

- Dispenser des soins dans une unité de chirurgie.

- Dispenser des soins dans une unité de soins prolongés.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension du processus de vieillissement, au développement d'attitudes positives à l'égard des personnes âgées et d'habiletés permettant de dispenser des soins en milieu de géronto-gériatrie

- Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie.

- Dispenser des soins dans une unité de géronto-gériatrie.

Développer chez l'élève les compétences permettant de faire des liens entre les désordres psycho-affectifs et les comportements de bénéficiaires, de façon à pouvoir participer activement à leur réadaptation

- Appliquer des notions relatives aux désordres psycho-affectifs.

- Dispenser des soins dans une unité de psychiatrie.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des processus de la grossesse et de l'accouchement ainsi qu'à la prestation de soins à la mère et au nouveau-né

- Appliquer des notions sur la grossesse, l'accouchement et les soins du nouveau-né.

- Dispenser des soins à la mère et au nouveau-né.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la compréhension des maladies infantiles et à la prestation de soins à des enfants de divers âges

- Appliquer des notions relatives aux maladies infantiles.

- Dispenser des soins à l'enfant.

Développer chez l'élève les compétences et l'autonomie nécessaires à la prestation des soins relevant de la compétence de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaire dans des conditions réelles de travail

- Dispenser des soins à plusieurs bénéficiaires dans une unité de médecine.

5. FILIÈRE DE FORMATION

Le programme réaménagé, actuellement en application, a été inscrit dans la filière du diplôme d'études professionnelles, il y a déjà deux ans. Aucune nouvelle donnée ne nous a permis de remettre en question cet état de fait; au contraire, l'analyse de la situation de travail effectuée en fonction du nouveau programme a confirmé la nécessité de son inscription dans cette filière, étant donné les compétences requises pour exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.

6. DURÉE DE LA FORMATION

La durée totale de la formation des infirmières et des infirmiers auxiliaires a été évaluée à 1800 heures. Cette évaluation a été faite en tenant compte de la durée de l'ancien programme et de l'expérience des commissions scolaires qui étaient dans l'incapacité d'offrir la formation à l'intérieur de la durée prévue, qui était de 1350 heures. On a de plus tenu compte des failles à combler en regard de l'ancien programme et des nouvelles orientations de la profession.

En tenant pour acquis que la durée proposée demeure à 1800 heures, deux modes d'organisation sont possibles : le premier consisterait à répartir la formation sur deux ans à raison de 900 heures par année; le second, à donner la formation de façon continue sur une période s'étendant de septembre de l'année en cours à décembre de l'année suivante.

7. ORGANISATION DES STAGES DE FORMATION

Actuellement, l'organisation des stages de formation en milieu de travail soulève des difficultés : manque de disponibilité de lieux de stages et de champs cliniques au moment opportun de la formation, manque de continuité dans la tenue des stages, manque d'uniformité dans l'autorisation d'exercer les actes délégués dans leur totalité, impossibilité d'évaluer adéquatement les stagiaires, etc.

Dans le but de contrer ces difficultés et afin de mieux répondre aux besoins de l'effectif scolaire, la Direction générale de la formation professionnelle propose l'organisation d'un comité consultatif chargé d'étudier ces problèmes et de soumettre des avis relativement aux modalités d'organisation des stages. Ce comité, formé de représentantes et de représentants des ministères et des organismes touchés, aurait pour tâche d'étudier la possibilité d'établir un partenariat entre les organismes de formation et les établissements de santé, et d'en définir la formule d'application dans ses grandes lignes. Il aurait aussi pour fonction de proposer d'autres moyens d'établir des contacts étroits et permanents avec les établissements de santé, qui sont les premiers à bénéficier de la présence d'un personnel bien formé et compétent.

8. RÉUNION DE VALIDATION

La réunion de validation des orientations, des buts et des objets de formation du nouveau programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* s'inscrit dans le processus d'élaboration des programmes en formation professionnelle au secondaire. Elle fait suite à l'analyse de situation de travail, qui a permis de déterminer les tâches de la profession ainsi que les habiletés et les comportements nécessaires à l'exécution de ces tâches.

Le comité consultatif chargé d'établir un consensus sur les éléments mentionnés ci-dessus était composé de représentantes et de représentants de la profession, du milieu de l'éducation, des ministères et associations touchés par le dossier, des employeurs ainsi que de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

8.1 Composition du comité

Les personnes suivantes ont participé à la réunion :

Roland Auclair
Responsable de la formation professionnelle
CSR de Trois-Rivières
Trois-Rivières

Michèle Castonguay
Agente de recherche
Service de la planification et des ressources humaines
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Denyse Chouinard
Responsable de la formation
Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Lisette Cyr-Corbeil
Enseignante
Polyvalente Pierre-Dupuy
CEC de Montréal

Lyne Desgagné
Responsable de la formation
Hôpital de Chicoutimi

Diana Frank
Adjointe à la responsable de la formation professionnelle
CEP du Grand-Montréal

Louise Goodrich
Enseignante
École secondaire de l'Île
CS de Outaouais-Hull

Yves Grenier
Directeur adjoint
Polyvalente Pierre-Dupuy
CEC de Montréal

Romain Hudon
Responsable des programmes de santé
Direction générale de l'éducation des adultes, MEQ

Lucie Michon
Responsable du secteur de la santé
Service des programmes
Direction générale de l'enseignement collégial, MESS

Claire Ouellet
Infirmière auxiliaire
Centre hospitalier régional Grand-Portage
Rivière-du-Loup

Francine Pelletier
Conseillère en formation
Hôpital général de Sorel

Hélène Poitras
Conseillère pédagogique
CS Chomedey de Laval

Ginette Poulin
Infirmière auxiliaire
Hôpital Saint-François d'Assise
Québec

Jean Quintal
Conseiller en hébergement
Association des centres d'accueil du Québec

Denise Renaud
Conseillère pédagogique
CS Chomedey de Laval

Danielle Simoneau
Présidente
Association québécoise des professeurs de santé
Québec

Monique Sirois-Chrétien
Enseignante
Centre 24 Juin
CSC de Sherbrooke

Claire Thibault
Conseillère
Association des hôpitaux du Québec

Huguette Tremblay
Enseignante
Polyvalente Laure-Conan
CS de Chicoutimi

Aline Villeneuve
Responsable de formation
Centre d'accueil Denis-Benjamin-Viger
Île Bizard

Les personnes suivantes étaient absentes :

Monsieur Michel Clermont, agent de recherche, Service de la planification des ressources humaines, MSSS, remplacé par madame Michèle Castonguay.

Madame Lorraine Leprohon, enseignante, CSC de Sherbrooke, remplacée par madame Monique Sirois-Chrétien.

Madame Margaret Wallace, responsable de la formation professionnelle, CEP du Grand-Montréal, remplacée par madame Diana Frank.

Monsieur André Tremblay, directeur des soins infirmiers, Manoir Verdun.

La Fédération des CLSC, bien qu'invitée, n'a délégué aucun représentant à la rencontre.

8.2 Ordre du jour

1. Accueil
2. Objet de la rencontre
3. Renseignements généraux sur le programme et sur son processus d'élaboration
4. Orientations du programme
5. Buts de formation
6. Matrice des objets de formation
7. Filière de formation et durée du programme
8. Organisation des stages
9. Varia
10. Clôture de la rencontre

8.3 Commentaires et recommandations

L'énoncé de l'objet de la rencontre a suscité des questions, à savoir pourquoi cette étape d'élaboration du programme était reprise alors qu'elle avait déjà été effectuée deux ans auparavant.

La mise au point suivante a suivi cette question : les objets de formation présentés cette fois-ci découlent des données recueillies au moment d'une analyse de situation de travail, étape qui n'avait pas été franchie auparavant. Cette mise au point a semblé satisfaire les participantes et les participants, qui se sont dits prêts à collaborer de leur mieux pour faciliter la réalisation de ce projet devenu d'une extrême urgence.

Des explications générales ont par la suite été fournies sur les étapes d'élaboration des programmes de formation professionnelle et sur l'évaluation des acquis de formation. Elles ont soulevé des questions sur la représentativité des participantes et des participants à l'analyse de situation de travail, sur le partage des responsabilités en matière d'évaluation, sur le contenu des épreuves et sur la procédure d'élaboration des épreuves de responsabilité locale. À ce sujet, des représentantes et des représentants des commissions scolaires ont formulé le souhait que les tableaux de spécifications leur soient fournis par le Ministère pour chacun des modules du programme.

Des interrogations ont aussi été soulevées en ce qui a trait à l'actualisation et à la spécialisation des infirmières et des infirmiers auxiliaires. Ces questions étant prématurées, aucune réponse précise n'a pu être fournie. Cependant, la personne responsable du secteur a confirmé que le nouveau programme aurait certainement une répercussion sur l'actualisation. Elle a de plus indiqué que la pertinence de la spécialisation devrait faire l'objet d'autres consultations.

Pour ce qui est du projet de formation proposé, les participantes et les participants l'ont endossé globalement. Cependant, les divers points qui en font partie ont provoqué des discussions. On trouve ci-après les principaux commentaires ainsi que les suggestions retenues relativement aux thèmes analysés.

Orientations du programme

La lecture des orientations a permis aux participantes et aux participants d'indiquer que certains de ces énoncés devraient être davantage axés sur les besoins des bénéficiaires. Cette remarque a conduit au déplacement de la huitième orientation, qui est passée en tête de liste et doit désormais se lire comme suit :

- Tendre à valoriser le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires en insistant sur l'importance de leur travail auprès des bénéficiaires et au sein de l'équipe de soins infirmiers.

Le contenu de la cinquième orientation a aussi été regroupé avec celui de la troisième, dont voici le libellé :

- Tenir compte des nouvelles maladies, de l'évolution dans le domaine des soins infirmiers, des changements techniques ainsi que des nouveaux modes d'intervention et de prestation des soins infirmiers.

Dans le but de rendre compte plus précisément de la réalité du marché du travail, une nouvelle orientation a été ajoutée :

- Tenir compte des changements démographiques et socioéconomiques ainsi que des valeurs individuelles d'une société en mutation.

Enfin, la neuvième orientation a été clarifiée et se lit désormais comme suit :

- Préconiser l'adhésion à un modèle conceptuel pouvant servir de cadre de référence dans les communications relatives aux soins infirmiers et dans la prestation des soins.

Buts de formation

Les buts de formation ont fait l'objet d'une remarque qui consistait à inverser les deux grandes précisions du premier but devraient être inversées, de façon à mettre l'accent sur les comportements à développer pour établir une relation d'aide efficace avec les bénéficiaires plutôt que sur les habiletés techniques propres à l'exercice de la profession. De plus, trois éléments ont été ajoutés à la précision ayant trait au développement socio-affectif :

- l'habitude du souci constant des besoins des bénéficiaires;

- la capacité d'établir une relation d'aide efficace avec les bénéficiaires et leur famille;

- des attitudes de confiance en soi.

La deuxième précision du deuxième but a été modifiée et se lit comme suit :

- Permettre la connaissance de l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celle des lois et règlements qui régissent la profession.

Le premier énoncé du troisième but a aussi fait l'objet d'un ajout et est devenu :

- Permettre la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés et la connaissance de modèles conceptuels basés sur les besoins des bénéficiaires.

Objets de formation

À la suite des explications fournies au sujet des éléments de la matrice des objets de formation et de leur articulation en fonction des deux axes de compétences, des précisions ont été demandées sur le contenu de certains objets. Les explications fournies ont semblé satisfaire les participantes et les participants, qui ont établi un consensus sur les objets présents dans la matrice. Seules des modifications ont été apportées aux liens fonctionnels existant entre certains objets de formation.

De façon générale, la durée allouée à chacun des objets de formation a satisfait le comité. Seul le fait que la durée des stages d'obstétrique et de pédiatrie ait été réduite a soulevé des objections de la part d'un représentant de commission scolaire, qui craint que cette diminution ne soit la cause de problèmes organisationnels. Les représentantes et les représentants du marché du travail ont fait valoir que la diminution de ces durées reflète une réalité dont il faut tenir compte et qu'il est inutile de donner aujourd'hui à l'obstétrique et à la pédiatrie autant d'importance qu'à la gériatrie et aux soins de longue durée.

Filière de formation et durée du programme

Des explications ont été fournies sur les diverses filières de formation professionnelle. L'inscription du programme dans celle du diplôme d'études professionnelles a fait l'unanimité, de même que sa durée, qui a été évaluée à 1800 heures. Seul le représentant de la Direction générale de l'éducation des adultes a soulevé des objections relativement à cette durée, qu'il considère comme incompatible avec l'achat par le gouvernement fédéral de cours de 52 semaines. Les autres participantes et participants ont réagi vivement à cette position en soulignant que, d'une part, très peu de cours, sinon aucun, ont été subventionnés par le gouvernement fédéral ces dernières années et que, d'autre part, il serait injuste de sacrifier la qualité de la formation pour des considérations de cette nature.

Organisation des stages

La difficulté d'organiser les stages est un fait qui a été reconnu par l'ensemble des personnes présentes. Cette difficulté s'explique en partie par le grand nombre de stagiaires venant de l'enseignement universitaire et collégial, ce qui laisse peu de place pour les élèves du secondaire.

La deuxième difficulté rencontrée au moment des stages est le refus de certains établissements de laisser les stagiaires exécuter la totalité des actes délégués. Les participantes et les participants considèrent que le ministère de l'Éducation devrait exercer des pressions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour que ce dernier incite les établissements de santé à laisser les infirmières et les infirmiers auxiliaires poser les actes qui leur ont été officiellement délégués. Seule la résolution de ce problème pourrait permettre que le nouveau programme assure l'uniformité de la formation pratique des infirmières et des infirmiers auxiliaires.

En ce qui a trait à l'organisation même des stages, le souhait émis au moment de l'analyse de la situation de travail relatif à un plus grand engagement du personnel de l'équipe de soins infirmiers dans la formation des stagiaires a été approuvé d'emblée par les personnes présentes de même que l'idée de la mise sur pied d'un comité chargé d'émettre des avis sur l'organisation des stages.

Varia

On a abordé ici la situation de l'emploi pour la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire. On a signalé que les besoins étaient de plus en plus grands à cause de la pénurie d'infirmières et d'infirmiers ainsi que de l'augmentation des clientèles dans les centres d'accueil en particulier.

Clôture de la rencontre

La responsable du secteur a remercié les personnes présentes et a souligné la qualité de leur participation.

SYSNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Santé, Assistance et Soins infirmiers
Nombre de modules : 36
Durée en heures : 1800
Valeur en unités : 120

CODE SESAME : 1094

SESAME		TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS
xxx-xxx	1	Situation en regard de la profession et de la démarche de formation	30	2
xxx-xxx	2	Concepts relatifs aux besoins fondamentaux de l'individu	15	1
xxx-xxx	3	Principes et procédés de soins généraux	90	6
xxx-xxx	4	Notions relatives à l'organisation générale du corps humain	30	2
xxx-xxx	5	Lois et règles découlant des principes énoncés dans le Code de déontologie	30	2
xxx-xxx	6	Notions de nutrition et de diététothérapie	30	2
xxx-xxx	7	Notions d'hygiène et de microbiologie	30	2
xxx-xxx	8	Notions de pharmacologie	30	2
xxx-xxx	9	Notions relatives au développement psychologique de l'individu et au maintien de la santé mentale	30	2
xxx-xxx	10	Techniques de communication et de travail en équipe	45	3
xxx-xxx	11	Règles de santé et de sécurité du travail	30	2
xxx-xxx	12	Prestation de soins généraux simples	60	4
xxx-xxx	13	Procédés de soins complexes	75	5
xxx-xxx	14	Soins d'urgence	30	2
xxx-xxx	15	Notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
xxx-xxx	16	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système locomoteur	30	2
xxx-xxx	17	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système respiratoire	30	2
xxx-xxx	18	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système digestif	30	2
xxx-xxx	19	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système cardio-vasculaire	30	2
xxx-xxx	20	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système endocrinien	30	2
xxx-xxx	21	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes urinaire et reproducteur	60	4
xxx-xxx	22	Notions relatives aux mécanismes de défense de l'organisme	30	2
xxx-xxx	23	Prestation de soins généraux complexes	60	4
xxx-xxx	24	Planification de sa démarche de recherche d'un emploi	15	1
xxx-xxx	25	Notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes nerveux et sensoriel	60	4
xxx-xxx	26	Prestation de soins dans une unité de médecine	120	8
xxx-xxx	27	Prestation de soins dans une unité de soins de longue durée	120	8
xxx-xxx	28	Prestation de soins en géronto-gériatrie	120	8
xxx-xxx	29	Notions sur la grossesse, l'accouchement et les soins au nouveau-né	30	2
xxx-xxx	30	Prestation de soins dans une unité de chirurgie	90	6
xxx-xxx	31	Notions relatives aux désordres psycho-affectifs	30	2
xxx-xxx	32	Notions relatives aux maladies infantiles	30	2
xxx-xxx	33	Prestation de soins à la mère et au nouveau-né	60	4
xxx-xxx	34	Prestation de soins à l'enfant	60	4
xxx-xxx	35	Prestation de soins dans une unité de psychiatrie	90	6
xxx-xxx	36	Prestation de soins à plusieurs bénéficiaires dans une unité de médecine	90	6

* Une unité équivaut à 15 heures.
... La ligne pointillée signifie la fin d'une session de 450 heures.
Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Santé, Assistance et Soins infirmiers*.

COMPÉTENCES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Santé, Assistance et Soins infirmiers
Nombre de modules : 36
Durée en heures : 1800
Valeur en unités : 120

CODE SESAME : 1094

CODE		ÉNONCÉ DES COMPÉTENCES	DURÉE	UNITÉS
xxx-xxx	1	Se situer en regard de la profession et de la démarche de formation	30	2
xxx-xxx	2	Appliquer les concepts relatifs aux besoins fondamentaux de l'individu	15	1
xxx-xxx	3	Appliquer des principes et des procédés de soins généraux	90	6
xxx-xxx	4	Appliquer des notions relatives à l'organisation générale du corps humain	30	2
xxx-xxx	5	Se familiariser avec lesois et les règles découlant des principes énoncés dans le Code de déontologie	30	2
xxx-xxx	6	Appliquer des notions de nutrition et de diétothérapie	30	2
xxx-xxx	7	Appliquer des notions d'hygiène et de microbiologie	30	2
xxx-xxx	8	Appliquer des notions de pharmacologie	30	2
xxx-xxx	9	Appliquer des notions relatives au développement psychologique de l'individu et au maintien de la santé mentale	30	2
xxx-xxx	10	Se familiariser avec les techniques de communication et de travail en équipe	45	3
xxx-xxx	11	Appliquer des règles de santé et de sécurité du travail	30	2
xxx-xxx	12	Dispenser des soins généraux simples	60	4
xxx-xxx	13	Appliquer des procédés de soins complexes	75	5
xxx-xxx	14	Dispenser des soins d'urgence	30	2
xxx-xxx	15	Appliquer des notions de gérontologie et de gériatrie	30	2
xxx-xxx	16	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système locomoteur	30	2
xxx-xxx	17	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système respiratoire	30	2
xxx-xxx	18	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système digestif	30	2
xxx-xxx	19	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système cardio-vasculaire	30	2
xxx-xxx	20	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies du système endocrinien	30	2
xxx-xxx	21	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes urinaire et reproducteur	60	4
xxx-xxx	22	Appliquer des notions relatives aux mécanismes de défense de l'organisme	30	2
xxx-xxx	23	Dispenser des soins généraux complexes	60	4
xxx-xxx	24	Planifier sa démarche de recherche d'un emploi	15	1
xxx-xxx	25	Appliquer des notions relatives à l'anatomie, à la physiologie et aux maladies des systèmes nerveux et sensoriel	60	4
xxx-xxx	26	Dispenser des soins dans une unité de médecine	120	8
xxx-xxx	27	Dispenser des soins dans une unité de soins de longue durée	120	8
xxx-xxx	28	Dispenser des soins en géronto-gériatrie	120	8
xxx-xxx	29	Appliquer des notions sur la grossesse, l'accouchement et les soins au nouveau-né	30	2
xxx-xxx	30	Dispenser des soins dans une unité de chirurgie	90	6
xxx-xxx	31	Appliquer des notions relatives aux désordres psycho-affectifs	30	2
xxx-xxx	32	Appliquer des notions relatives aux maladies infantiles	30	2
xxx-xxx	33	Dispenser des soins à la mère et au nouveau-né	60	4
xxx-xxx	34	Dispenser des soins à l'enfant	60	4
xxx-xxx	35	Dispenser des soins dans une unité de psychiatrie	90	6
xxx-xxx	36	Dispenser des soins à plusieurs bénéficiaires dans une unité de médecine	90	6

* Une unité équivaut à 15 heures.
– La ligne pointillée signifie la fin d'une session de 450 heures.
Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Santé, Assistance et Soins infirmiers.*

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-1901-00